

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts de GRAMAT (Lot)**

**Le Préfet de la région Occitanie
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 3 juillet 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le monument aux morts de GRAMAT (Lot) présente un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire et de l'art pour en rendre désirable la préservation en raison de son importance au sein du corpus des monuments aux morts d'Occitanie étudié dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918, et en raison de la qualité de l'œuvre du sculpteur Carlo Sarrabezolles, inaugurée en 1922,

ARRÊTE

Article 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts de GRAMAT (Lot), en totalité, tel que délimité en rouge sur le plan cadastral annexé, situé sur la place de la République section AC (parcelle non cadastrée) et appartenant à la COMMUNE de GRAMAT, identifiée sous le n° SIREN 214 601 288, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le 18 OCT. 2018



Pascal MAILHOS

Département :
LOT

Commune :
GRAMAT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PÔLE DE TOPOGRAPHIE
ET DE GESTION CADASTRALE 83 Rue Victor Hugo 46009 46009 CAHORS CEDEX
tél. 05-65-20-33-34 - fax ptgc.lot@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 27/07/2018
(fuseau horaire de Paris)

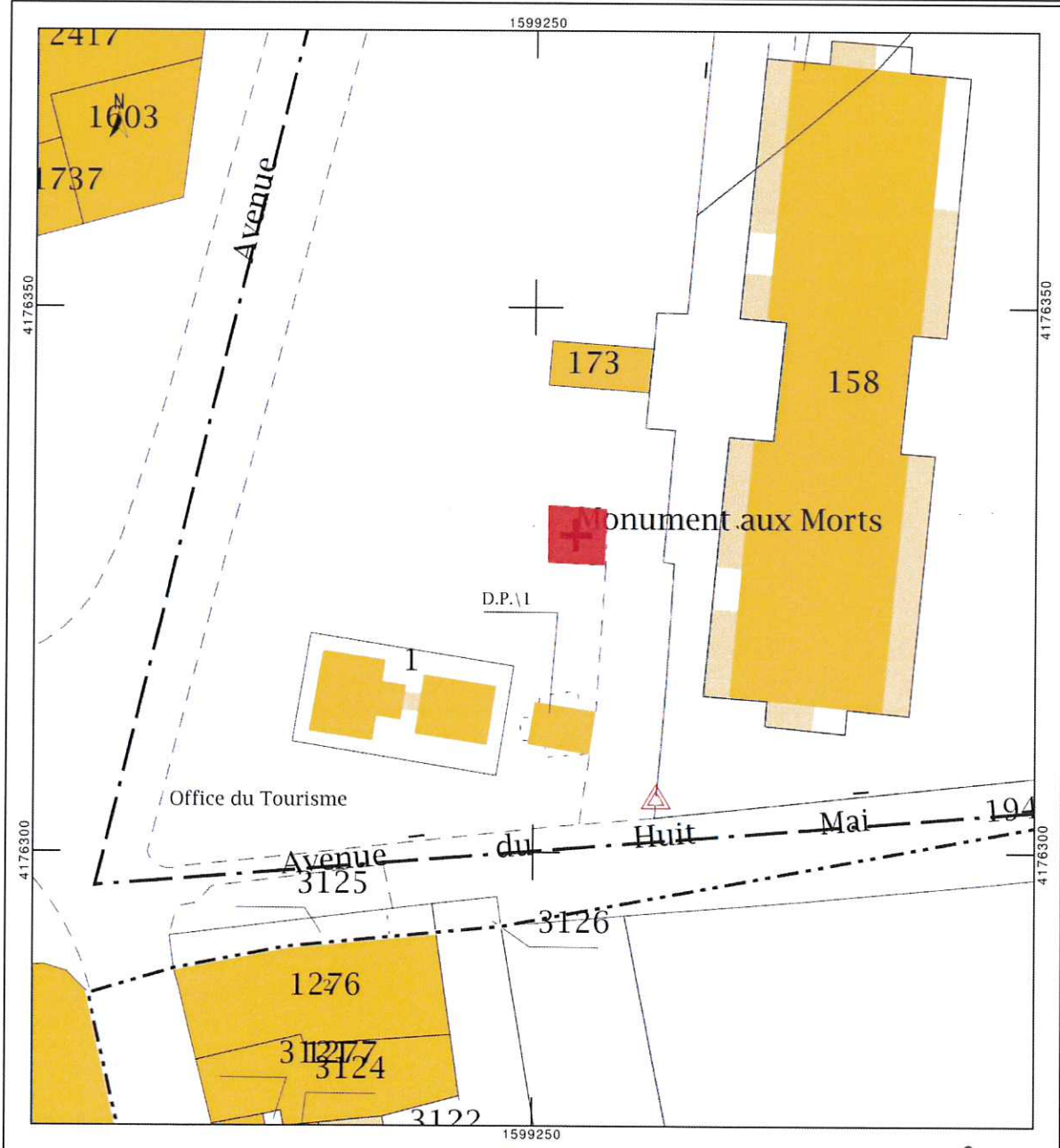
Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de Gramat (Lot)

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

 **Parties inscrites**



18 OCT. 2018
le Secrétaire général
pour les affaires régionales
Laurent CARRIÉ